

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2025**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Jean-Didier CHARVET.

Ordre du jour :

- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2025
- * Travaux salle polyvalente
- * Travaux de voirie
- * Personnel communal : Recrutement agent technique – Dossier Mme Filippini – Mise à disposition de personnel – Adhésion au contrat du CDG pour les risques statutaires
- * Affaires scolaires
- * Recensement de la population
- * MAM
- * Bulletin municipal
- * Comptes-rendus des réunions intercommunautaires
- * Affaires diverses

L'an deux mille vingt-cinq et le sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Laurence GUILLOUX, Maire.

■ **Compte-rendu du précédent Conseil**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2025 à l'unanimité.

■ **Travaux Salle Polyvalente**

Les conseillers municipaux ont visité le chantier de la salle avant la réunion afin de voir l'avancement des travaux.

La pré-réception du chantier est prévue le 21 novembre, la réception du chantier est fixée au 28 novembre 2025. Lors de la réception, sera soulevé le volet Accessibilité et Sécurité. Le bureau de contrôle fournira une attestation de conformité.

Il resta quelques ajustements à prévoir sur certains lots.

A ce jour, le montant des révisions de prix du marché s'élève à 2 980 €.

Concernant les travaux :

Le béton désactivé est posé, Pascal Griffon a refait les escaliers extérieurs, la rambarde a été repeinte.

La cour va être remblayée, les places PMR ont été positionnées.

L'entreprise SIVIGNON va commencer les travaux du parking avec goudronnage début décembre.

Réflexion sur l'achat d'une scène : à rediscuter plus tard.
Prévision d'achat de 6 mange-debout.
Une commission se crée afin de choisir le style de vaisselle.

*** - Délibération n° DELIB_2025_36**

Aménagement Salle Polyvalente -

Avenant n° 02 – Lot n° 02 « Charpente – Ossature Bois »

Le Maire expose que certains travaux initialement prévus dans le marché n'ont pas été exécutés pour le lot n° 02 par l'entreprise NUGUES CHARPENTE (solivage bois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND NOTE des travaux non faits par l'entreprise NUGUES pour le lot n° 02,

ACCEPTE le devis de l'entreprise NUGUES pour le lot n° 02 : Charpente – Ossature Bois pour la somme de – 4 542 € HT,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à ces travaux supplémentaires.

*** - Délibération n° DELIB_2025_37**

Achat Lave-Vaisselle Salle Polyvalente

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un lave-vaisselle pour la salle polyvalente. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter un lave-vaisselle pour la salle polyvalente,

ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour un montant de 2 585,53 € HT,

*** - Délibération n° DELIB_2025_38**

Tarifs Location Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
FIXE les tarifs de location des salles à partir du 1er janvier 2026 :

GRANDE SALLE	
Mariage, Banquet, Réception de la commune	200 €
Mariage, Banquet, Réception de l'extérieur	350 €
Autre réunion (tables + chaises)	70 €
Vin d'honneur	100 €
Manifestation d'une association de la commune	100 €
Manifestation d'une association de l'extérieur	200 €
Manifestation Commerciale	400 €
Assemblée Générale association de la commune	Gratuit
PETITES SALLES	
Location 1 petite salle avec la grande salle	20 €
Réunion	40 €
Repas avec cuisine	100 € pour 1 salle 130 € pour 2 salles

Vin d'honneur (verres compris)	50 € pour 1 salle 75 € pour 2 salles
Manifestation d'une association de la commune	60 € pour 2 salles
FORFAITS ANNUELS	
Forfait annuel Association de la commune (- de 5 réunions)	150 €
Forfait annuel pour Gymnastique + Danse + Country	120 €
Forfait annuel pour Amicale des Anciens	250 €
CHARGES	
Location de la vaisselle	50 €
Forfait pour utilisation du gaz	20 €
Frais d'électricité	0.30 € le kW 0.85 € le kW en EJP
Ménage si nécessaire après état des lieux	20 €/heure
Une caution de 500 € sera demandée lors de la réservation d'une salle à un particulier	

*** - Délibération n° DELIB_2025_39**

Alimentation Ventilo-Convecteurs - Petites salles de réunion

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer une ligne d'alimentation depuis l'armoire électrique de la salle polyvalente vers les petites salles pour l'alimentation de 2 ventilo-convecteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE d'installer une ligne d'alimentation de 2 ventilo-convecteurs pour les 2 petites salles,

ACCEPTE le devis de l'entreprise CEME de Charolles pour un montant de 2 055,04 € HT,

■ **Travaux de Voirie**

Les travaux prévus ont été effectués : Route des Essertines, Route de Montot, Chemin du Moulin, Chemin de Sarre, Chemin de Velerain.

Sur le Route des Têtes, les employés communaux de Vérosvres et de Trivy ont effectué un élargissement du côté Vérosvres. La commune de Trivy va recevoir la somme des assurances et va nous reverser notre part.

*** - Délibération n° DELIB_2025_40**

Mise à Disposition Agent Technique à la Commune de Trivy

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de faire un accord de bons procédés avec la commune de TRIVY afin de pouvoir mettre à disposition l'agent technique communal.

Un projet est lu à l'assemblée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de passer un accord de bons procédés avec la Commune de TRIVY pour mettre à disposition l'agent technique communal,

AUTORISE Madame le Maire à signer cet accord de bons procédés et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

* Deux candidatures spontanées ont été déposées en Mairie pour le poste d'agent technique suppléant à 20 heures hebdomadaires. Ces personnes vont être reçues en entretien.

* Dossier Mme Filippini : Suite aux deux refus de Mme Filippini pour une rupture conventionnelle, une procédure de licenciement est engagée. Le service juridique du Centre de Gestion apporte son soutien dans les démarches. La commission paritaire doit donner son avis lors de la réunion du 02 décembre 2025.

*** - Délibération n° DELIB_2025_41**

Adhésion au Contrat proposé par le Centre de Gestion 71 souscrit auprès de CNP Assurances/Relyens pour la couverture des obligations statutaires

Contexte :

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCES/ RELYENS pour les collectivités employant au moins 20 agents CNRACL et de WTW / AG2R pour les collectivités employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à la délibération n° CA-2024-032 du conseil d'administration du CDG du 08 octobre 2024, une procédure de remise en concurrence a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel la consultation est passée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-1, L.2124-3, R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique :

Tranche ferme : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL

Tranches optionnelles : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant plus de 29 agents affiliés à la CNRACL

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) du CDG 71 s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 pour se prononcer sur l'attribution du marché.

La décision de la CAO est la suivante : attribution du marché au **groupement CNP ASSURANCES / RELYENS**.

Vu la délibération n° DELIB_2024_33 du 25 octobre 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre collectivité de l'assureur attributaire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour **les agents affiliés à la CNRACL est de 5,56 % avec une franchise de 10 jours fermes** sur la maladie ordinaire, en option, **prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 %**, la **Nouvelle Bonification Indiciaire**, le **Supplément Familial de Traitement** et les **primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail**.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à **l'IRCANTEC est de 1,48 % avec une franchise de 10 jours fermes** sur la maladie ordinaire, en option, **prise en charge des charges patronales à hauteur de 33 %** la **Nouvelle Bonification Indiciaire**, le **Supplément Familial de Traitement** et les **primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail**.

Autorise Madame le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

■ Affaires Scolaires

* Bilan avec le foyer BESSEIGE : Demande du foyer d'accueillir un quatrième enfant. Les enfants sont stabilisés dans le groupe, l'accueil a été bien géré.

* Compte-rendu du Conseil d'école :

Les effectifs sont de 53 élèves pour le RPI.

Prévision pour la rentrée 2026 : 52 enfants.

Les bilans financiers des coopératives scolaires sont positifs.

■ Recensement de la population

Deux personnes ont candidaté pour le poste d'agent recenseur.

*** - Délibération n DELIB_2025_42**

Création d'un Emploi d'Agent Recenseur

Le Maire informe que la population de la commune de Verosvres doit être recensée du 15 janvier au 14 février 2026.

Des candidatures ont été déposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la candidature de Monsieur LARIVE DIALLO Rémy par 11 voix **POUR** sur une période fixée par l'INSEE allant du 15 janvier au 14 février 2026 pour effectuer le recensement de la population de Vérosvres.

AUTORISE que la rémunération s'effectue comme suit :

Base Brute du salaire : 829 € (huit cent vingt-neuf euros)

Indemnité kilométrique pour une voiture de 7 CV : 0,41 €

La demi-journée de formation : 50 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 au chapitre 012 pour la rémunération, article 625 pour l'indemnité forfaitaire et article 625 pour les frais kilométriques

■ Maison d'Assistantes Maternelles

Les agréments ont été fournis. L'ouverture est prévue début janvier.

■ Bulletin Municipal

Préparation et répartition des articles à fournir.

■ Compte-rendu des réunions intercommunautaires

* Laurence GUILLOUX a assisté à la réunion avec l'inspection académique concernant la carte scolaire.

* Lionel CABATON et Françoise BASSET-MATHIEU ont participé à la réunion Economie de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier : Projet de ZAC sur la zone Genève-Océan ; Parcelles à louer sur la zone de Montmelard.

* SIRTOM : Le tri est en hausse. Problèmes d'incivilités dans les déchetteries. Le SIRTOM nous demande d'aménager 2 placettes : au Bourg et au croisement des quatre chemins de Montot, afin que les camions de ramassage ne reculent plus.

■ Affaires Diverses

* - **Délibération n°DELIB_2025_43**

Subvention Prévention Routière

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association « Prévention Routière » propose le passage de la piste d'éducation routière dans les écoles afin de sensibiliser et de former les classes primaires de CM2 au bien vivre ensemble sur les espaces de mobilité. Elle propose de verser une subvention afin de participer aux frais de fonctionnement de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCORDE une subvention de 150 € à l'association Prévention Routière – Comité départemental de la Saône-et-Loire au titre de l'année 2025.

* Les conseillers municipaux confirment qu'ils ont pris connaissance du RPQS du Syndicat Intercommunal de l'Arconce.

* La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux Morts à 11h.

* Le repas des aînés est fixé au 07 décembre 2025. Un colis sera distribué en fin d'année aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pas pu participer au repas.

* La prochaine réunion est fixée au mardi 16 décembre 2025.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire,
Laurence GUILLOUX

Le secrétaire de séance,
Jean-Didier CHARVET